

MINISTERE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

DIRECTION DE L'ORGANISATION, DE  
LA METHODE ET DE L'EVALUATION

Burkina Faso  
*Unité - Progrès - Justice*

TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CPC  
DE L'ANNEE 2010

REVUE A MI-PAROURS DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2010

\*\*\*\*\*

RAPPORT INTRODUCTIF

**VERSION FINALE**

Juillet 2010

## SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	2
LISTES DES ACRONYMES, SIGLES ET ABREVIATIONS.....	3
INTRODUCTION.....	5
I – LES PRINCIPAUX RESULTATS ATTEINTS AU PREMIER SEMESTRE 2010 .....	6
II – LES PRINCIPALES DIFFICULTES ET CONTRAINTES DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D’ACTIVITES 2010 .....	22
III – LES PRINCIPAUX DEFIS ET LES ACTIONS PRIORITAIRES POUR LE DEUXIEME SEMESTRE DE L’ANNEE 2010.....	24
IV - LES HYPOTHESES ET LA GESTION DES RISQUES DE REALISATION DU PROGRAMME D’ACTIVITES 2010 REAJUSTE .....	30
ANNEXES :.....	32

---

LISTES DES ACRONYMES, SIGLES ET ABREVIATIONS

---

<b>AJT</b>	:	Agent Judiciaire du Trésor
<b>AN</b>	:	Assemblée Nationale
<b>APBEF</b>	:	Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers
<b>APSAB</b>	:	Association Professionnelle des Sociétés d'Assurance du Burkina
<b>BIP</b>	:	Banque Intégrée des Projets
<b>BIT</b>	:	Bureau International du Travail
<b>CARFO</b>	:	Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires
<b>CASEM</b>	:	Conseil d'Administration du Secteur Ministériel
<b>CCI</b>	:	Chambre de Commerce et d'Industrie
<b>CPF</b>	:	Comité de Politique Fiscale
<b>CDMT</b>	:	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
<b>CEDEAO</b>	:	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CEFORE</b>	:	Centre de Formalités des Entreprises
<b>CGAB</b>	:	Cadre Général des Appuis Budgétaires
<b>CIBPE</b>	:	Cellule d'Implantation du Budget Programme de l'Etat
<b>CID</b>	:	Circuit Informatisé de la Dépense
<b>CIE</b>	:	Comptabilité Intégrée de l'Etat
<b>CIFE</b>	:	Circuit Intégré des Financements Extérieurs
<b>CIR</b>	:	Circuit Intégré des Recettes
<b>CNC-PDR</b>	:	Cadre National de Concertation des Partenaires du Développement Rural Décentralisé
<b>CNPE</b>	:	Comite National de Politique Economique
<b>CNSS</b>	:	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
<b>CODEP</b>	:	Comité de Suivi des Délais de Paiement
<b>CONEA</b>	:	Coordination Nationale de l'Efficacité de l'Aide
<b>COTECNA</b>	:	Conseil Technique Appliqué
<b>CPC</b>	:	Commission Permanente de Concertation
<b>CSLP</b>	:	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
<b>CVP</b>	:	Cellule de Veille Prospective
<b>DDU</b>	:	Déclaration en Douane Unique
<b>DEP</b>	:	Direction des Etudes et de la Planification
<b>DGCF</b>	:	Direction Générale du Contrôle Financier
<b>DGE</b>	:	Direction des Grandes Entreprises
<b>DGI</b>	:	Direction Générale des Impôts
<b>DGPE</b>	:	Direction Générale du Patrimoine de l'Etat
<b>DGMP</b>	:	Direction Générale des Marchés Publics
<b>EDS</b>	:	Enquête Démographique et de Santé
<b>EICVM</b>	:	Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages
<b>ENAREF</b>	:	Ecole Nationale des Régies Financières
<b>ENP</b>	:	Etude Nationale Prospective
<b>EPE</b>	:	Etablissement Public de l'Etat
<b>FEC</b>	:	Facilité Elargie de Crédit
<b>FCFA</b>	:	Franc de la Communauté Financière Africaine
<b>FMI</b>	:	Fonds Monétaire International
<b>IDEA</b>	:	International Debate Education Association
<b>IGF</b>	:	Inspection Générale des Finances
<b>IHPC</b>	:	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
<b>INSD</b>	:	Institut National de la Statistique et de la Démographie
<b>ITIE-BF</b>	:	Initiative Burkinabè pour la Transparence dans les Industries Extractives

<b>LPDRD</b>	:	Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé
<b>MAD</b>	:	Magasins et Aires de Dédouanement
<b>MALT</b>	:	Modèle d'Analyse à Long Terme
<b>MASSN</b>	:	Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
<b>MCTC</b>	:	Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication
<b>MEF</b>	:	Ministère de l'Economie et des Finances
<b>MID</b>	:	Ministère des Infrastructures et du Désenclavement
<b>ONG</b>	:	Organisation Non Gouvernementale
<b>PAMS</b>	:	Profile Analysis via Multidimensional Scaling
<b>PAP</b>	:	Plan d'Actions Prioritaires
<b>PCD</b>	:	Programme Communautaire de Développement
<b>PER</b>	:	Programme Economique Régional
<b>PIP</b>	:	Programme d'Investissements Publics
<b>PNP</b>	:	Politique Nationale de la Population
<b>PNUD</b>	:	Programme des Nation Unies pour le Développement
<b>PNUE</b>	:	Programme des Nation Unies pour l'Environnement
<b>PPC</b>	:	Programme Pluriannuel de Convergence
<b>PPP</b>	:	Partenariat Public-Privé
<b>PRGED</b>	:	Politique de Renforcement de la Gestion de l'Economie et du Développement
<b>PSI</b>	:	Plan Stratégique Institutionnel
<b>PS</b>	:	Politique Sectorielle
<b>PTF</b>	:	Partenaire Technique et Financier
<b>RAF</b>	:	Réorganisation Agraire et Foncière
<b>RESINA</b>	:	Réseau Informatique Nationale
<b>RGPH</b>	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>RIC</b>	:	Recensement Industriel et Commercial
<b>SCADD</b>	:	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
<b>SDI</b>	:	Schéma Directeur Informatique
<b>SDS</b>	:	Schéma Directeur de la Statistique
<b>SRFP</b>	:	Stratégie de Renforcement des Finances Publiques
<b>SIGASPE</b>	:	Système Intégré de Gestion Administrative et Salariale du Personnel de l'Etat
<b>SIMP</b>	:	Système Intégré des Marchés Publics
<b>SINTAX</b>	:	Système Intégré de Taxation
<b>SMQI</b>	:	Système de Management de la Qualité de l'Information
<b>SMSI</b>	:	Système de Management de la Sécurité de l'Information
<b>SNAT</b>	:	Schéma National d'Aménagement du Territoire
<b>SPM</b>	:	Spécialiste en Passation des Marchés
<b>SRAT</b>	:	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
<b>SSN</b>	:	Système Statistique National
<b>ST-CPBPE</b>	:	Secrétariat Technique du Comité de Pilotage du Budget-Programme de l'Etat
<b>SYDONIA</b>	:	Système Douanier Automatisé
<b>TOFE</b>	:	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
<b>TVA</b>	:	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>UEMOA</b>	:	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UR</b>	:	Unité de Recouvrement

## INTRODUCTION

Aux termes du décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007, portant attributions des membres du Gouvernement, le Ministère de l'Economie et des Finances est chargé de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière d'économie, de finances et de planification stratégique. Ces missions ont été déclinées en lettres de missions notifiées aux différentes structures pour servir de base d'évaluation des performances.

Au regard des résultats attendus de la mise en œuvre de ces lettres de missions, une attention particulière a été accordée à la programmation des activités en cohérence avec la vision qui est de « Faire du Ministère de l'Economie et des Finances, une Administration moderne, transparente, efficace et solidaire ». Afin de permettre un meilleur suivi de la mise en œuvre des activités programmées et d'apporter les ajustements nécessaires, des revues à mi-parcours sont instituées. C'est dans ce cadre que la présente revue est organisée.

En rappel, bien que le contexte économique et social tant national qu'international ait été marqué par diverses crises et chocs importants, les efforts entrepris dans la mise en œuvre du programme d'activités 2009 ont permis d'atteindre des performances satisfaisantes.

Le contexte de mise en œuvre du programme d'activités de 2010 connaît sans doute les effets induits par les crises précédentes, requérant de ce fait, une maîtrise des risques et l'exploitation des opportunités, ainsi que la rigueur dans la programmation des activités en tant que principes directeurs de la gouvernance des missions.

Le présent rapport introductif, tout en capitalisant les acquis de l'année 2009, fait le bilan de la mise en œuvre, au premier semestre de l'année 2010, du programme d'activités 2010 par grande fonction autour de l'articulation suivante :

1. les principaux résultats atteints au cours du premier semestre 2010 ;
2. les principales difficultés et contraintes de mise en œuvre du programme d'activités 2010 à la fin du premier semestre ;
3. les principaux défis et les actions prioritaires pour le deuxième semestre 2010;
4. les hypothèses et la gestion des risques de réalisation du programme d'activités 2010 réajusté.

## I – LES PRINCIPAUX RESULTATS ATTEINTS AU PREMIER SEMESTRE 2010

Dans la dynamique de l'unification des outils d'orientation et de programmation des actions du ministère, que sont la Politique de Renforcement de la Gestion de l'Economie et du Développement (PRGED) et la Stratégie de Renforcement des Finances Publiques (SRFP), une programmation en onze fonctions, s'appuyant sur le projet de Politique Sectorielle du MEF a été retenu par les administrateurs lors de la deuxième session du CASEM en 2009.

En rappel, le ministère s'est donné pour mission en 2010, la poursuite et la consolidation des réformes en matière de gestion des finances publiques, notamment par la mise en œuvre des orientations sur la gestion budgétaire adoptées en Conseil des Ministres en décembre 2009, le renforcement des capacités des acteurs et structures en charge de la gestion des finances publiques. Il s'est agi également de dynamiser le pilotage et la gestion stratégique de l'économie et du développement, d'assurer une plus grande cohérence et une meilleure articulation entre le pilotage de l'économie et la gestion des finances publiques et de veiller à instaurer la culture de la bonne gouvernance, en vue d'asseoir une politique budgétaire génératrice de croissance favorable aux pauvres.

La mise en œuvre des activités programmées a permis d'atteindre des résultats notables au premier semestre de l'année 2010.

### **I-1 PILOTAGE STRATEGIQUE DE L'ECONOMIE**

La fonction de pilotage stratégique de l'économie permet d'assurer une meilleure articulation entre les long, moyen et court termes dans la conduite des politiques de développement. Le pilotage stratégique de l'économie suggère donc un cadre d'analyse à long terme (vision 2025) et une stratégie nationale de référence en cohérence avec les politiques et stratégies sectorielles de développement, les thématiques transversales ou émergentes, le cadre macroéconomique et la dimension spatiale du développement.

Pour 2010, l'objectif est de consolider les acquis de 2009 à travers, la poursuite de la parfaite articulation fonctionnelle entre la veille prospective, la SCADD, les politiques et stratégies sectorielles dans une perspective d'harmonisation du développement et d'intégration du territoire national.

***Le pilotage de l'économie s'est renforcé à travers le développement d'une culture d'anticipation et d'outils et instruments de planification stratégique***

En rappel, la crise financière et surtout les inondations du 1<sup>er</sup> septembre 2009 ont imposé une supervision et une surveillance accrues ainsi que le développement d'une capacité d'anticipation de la part du Ministère de l'Economie et des Finances.

Dans ce sens, en 2009, un plan d'actions pour faire face aux effets de la crise et un plan de communication de l'étude prospective « Burkina 2025 » ont été élaborés, une Cellule de Veille Prospective (CVP) a été mise en place et les capacités en

planification stratégique et en gestion de l'économie, des acteurs concernés ont été renforcées. Par ailleurs, dans le cadre de la valorisation des études conjoncturelles, un comité interministériel de suivi de la conjoncture a été créé avec des commissions thématiques.

Pour l'année 2010, la Cellule de Veille Prospective s'est donnée pour mission de développer les instruments de veille afin de permettre d'anticiper les obstacles et les menaces et saisir les opportunités qui s'offrent pour réaliser les objectifs de croissance accélérée et de développement durable, de se pencher sur les thèmes majeurs en liaison avec les préoccupations de conjoncture et de développement. Par ailleurs, le MEF s'est fixé comme objectif la valorisation des analyses et études conjoncturelles de l'économie ainsi que le suivi du plan d'actions pour faire face aux effets de la crise.

Au cours du premier semestre 2010, la veille prospective a été renforcée à travers le développement de quatre (04) thèmes de réflexion, à savoir : l'enracinement de la démocratie au Burkina Faso, les défis de la croissance démographique, les crises universitaires, les obstacles à la mise en œuvre des politiques de développement et les perspectives d'évolution de la coopération au développement après 2015. Les documents de base sur ces thèmes sont attendus pour le 21 juillet 2010.

En matière de valorisation des analyses et études conjoncturelles de l'économie, le premier semestre de 2010 a été marqué par la production de huit (8) rapports mensuels et deux rapports trimestriels de suivi de la conjoncture. Concernant le suivi du plan d'actions pour faire face aux effets de la crise, sept (7) rapports de suivi de sa mise en œuvre ont été produits.

### ***Le Ministère de l'Economie et des Finances s'est engagé dans le processus de révision du CSLP et d'élaboration de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD)***

En fin 2009, l'analyse des bilans de la mise en œuvre du CSLP a montré que celui-ci a certes permis d'enregistrer des progrès certains en matière de gestion de l'économie, sans toutefois arriver à réaliser pleinement les objectifs quantitatifs de développement, notamment la réalisation d'une croissance robuste et la réduction significative de la pauvreté. Aussi, s'est-il avéré nécessaire de coupler la revue du CSLP avec le processus d'élaboration d'une Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD).

Pour l'année 2010, le MEF se donne pour mission la tenue effective des revues du CSLP et la conduite efficace du processus de formulation de la Stratégie de Croissance accélérée et de Développement Durable en vue de son adoption d'ici la fin de l'année.

A ce titre, le premier semestre de l'année 2010 a enregistré une série d'activités contribuant à l'élaboration de la SCADD. Il s'agit notamment de la revue annuelle du CSLP pour l'année 2009, de l'étude diagnostique sur la situation socioéconomique du Burkina Faso dont le rapport final est disponible, de la tenue des consultations

sectorielles et thématiques ainsi que des consultations régionales, de la réalisation de l'évaluation indépendante de la mise en œuvre du CSLP et des CSRLP qui a permis de disposer d'un rapport provisoire, de la tenue d'un atelier sur le bilan d'une décennie de développement économique et social au Burkina Faso (2000-2009).

***Le pilotage de l'économie suggère que le Ministère de l'Economie et des Finances se dote impérativement d'une Politique Sectorielle et d'un Plan Stratégique Institutionnel***

Dans le sens d'assurer un meilleur pilotage de ses missions, le MEF a engagé durant l'année 2009, la formulation d'une *Politique Sectorielle* et d'un *Plan Stratégique Institutionnel*. Ces deux grands chantiers devront permettre de parachever l'unification du Ministère de l'Economie et des Finances en veillant à créer une véritable synergie d'actions entre les structures et à éviter tout doublon ou chevauchement de compétences.

Pour l'année 2010, l'objectif majeur visé est la finalisation et la validation de ces deux documents (Politique Sectorielle et Plan Stratégique Institutionnel).

Au premier semestre de l'année 2010, les principaux résultats atteints sont : (i) l'information par la diffusion (communiqué de presse) du processus de formulation de la Politique Sectorielle dans les principaux quotidiens burkinabè, (ii) la disponibilité d'un premier draft de la Politique Sectorielle en janvier 2010, (iii) l'examen du draft de la Politique Sectorielle par la première session extraordinaire de la CPC en février 2010 ; (iv) la poursuite des travaux en vue d'améliorer le draft initial de la Politique Sectorielle.

***Le pilotage de l'économie a nécessité également la poursuite de la prise en compte des stratégies d'aménagement du territoire et de développement local et régional.***

La composante aménagement du territoire et développement local et régional vise à doter notre pays de cadres de référence dont la mise en œuvre contribuerait à la création d'une véritable dynamique de développement harmonieux du territoire national et ses différents échelons.

A ce titre, l'année 2009 a connu la finalisation du rapport de la deuxième phase de l'étude sur le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), la réalisation de huit (08) études de base dans le cadre de la poursuite de la relecture des textes portant Réorganisation Agricole et Foncière (RAF).

Pour l'année 2010, il s'agit de poursuivre l'exécution des activités de la phases III du SNAT, d'élaborer la politique sur la spécialisation régionale, la politique de développement des pôles de compétitivité et le projet de loi de programmation régionale, de lancer les études des SRAT, de poursuivre l'élaboration et la vulgarisation des instruments d'aménagement du territoire et d'appuyer la mise en place de Systèmes Productifs Locaux.

Au cours du premier semestre 2010, les actions réalisées ont porté sur l'amendement des rapports des travaux de la phase III du SNAT, la réalisation d'une étude en vue de la création d'un fonds national d'aménagement du territoire et la

formulation de propositions pour la mise en place d'un observatoire national d'aménagement du territoire. Par ailleurs, la poursuite du développement des pôles de compétitivité s'est traduite par la création d'un comité de pilotage, afin de canaliser au mieux les efforts en la matière. De même, le besoin de sécurisation foncière a nécessité la poursuite de la relecture de l'arsenal juridique y relatif notamment les textes portant Réorganisation Agricole et Foncière par la validation de l'avant-projet de la RAF a travers des ateliers sectoriels.

***Le pilotage stratégique de l'économie conduit par ailleurs à la prise en compte des questions de population dans les politiques et programmes de développement.***

L'accélération de la croissance démographique relevée par les résultats du RGPH 2006 engendre des défis de plus en plus énormes à court moyen et long termes à travers l'amplification de la demande sociale, l'exercice d'une pression accrue sur les infrastructures et les équipements, l'absorption d'une fraction non négligeable de la croissance économique, etc.

En 2009, plusieurs résultats ont été atteints, dont l'élaboration d'un avant-projet de document de la Politique Nationale de Population (PNP).

Pour l'année 2010, l'objectif visé est de finaliser le document d'avant-projet de Politique Nationale de Population en vue de son adoption par le Conseil des Ministres et sa soumission à l'avis de l'Assemblée Nationale. Il s'agit aussi de finaliser la Politique Nationale en matière de Migration (PNMig), d'élaborer le plan d'actions de sa mise en œuvre, de veiller davantage à la prise en compte des questions de population dans les projets, plans et programmes de développement.

Au premier semestre de l'année 2010, les principaux résultats atteints sont : (i) en matière de PNP, le draft du document de politique relu a été validé et a permis de disposer d'un avant-projet qui sera introduit en Conseil des Ministres ; (ii) en ce qui concerne la PNMig, le draft de l'avant-projet a aussi été validé en vue de son introduction dans le circuit d'adoption en Conseil des Ministres ; (iii) une brochure de plaidoyer en population et développement a été élaboré et servira de document cadre pour le plaidoyer et la sensibilisation en matière de prise en compte des questions de population dans les projets, plans et programmes de développement ; (iv) un rapport national sur l'état de la population au Burkina Faso portant sur le thème « accès des populations aux services de santé » a été élaboré en vue de promouvoir les études et recherches en population et développement.

***Le pilotage stratégique de l'économie suggère enfin la promotion d'une vision à long terme du développement rural décentralisé.***

Dans ce sens, en 2009, la 2<sup>ème</sup> édition de la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD) a été adoptée par décret en Conseil des Ministres. Elle intègre, entre autres, la communalisation intégrale et sert de cadre fédérateur pour l'ensemble des interventions en faveur du monde rural.

Pour l'année 2010, il s'agit de conduire des réflexions prospectives sur la politique nationale de développement rural par l'élaboration et la diffusion d'un document d'orientation stratégique.

Au premier semestre 2010, l'élaboration du document d'orientation stratégique de la politique nationale de développement rural n'a pas été engagée. Toutefois, le financement est acquis pour la tenue des différents ateliers prévus à cet effet.

Le pilotage stratégique de l'économie s'accompagne d'une gestion opérationnelle du développement.

#### **4.2. GESTION OPERATIONNELLE ET ANIMATION DU DEVELOPPEMENT**

En relation avec le pilotage stratégique de l'économie, la fonction de gestion opérationnelle et d'animation du développement vise à développer les instruments et outils d'analyse et de suivi en matière économique et à animer la concertation et le dialogue sur les politiques de développement.

***Dans ce sens, la mise en place d'un dispositif de gestion macroéconomique et de programmation des investissements*** traduit le besoin de stabilité du cadre macroéconomique et d'évaluation de l'impact des politiques d'une part, et l'orientation des investissements vers les secteurs les plus porteurs pour stimuler la croissance, d'autre part. Cette option a nécessité que le MEF renforce l'existant et se dote notamment du Modèle d'Analyse à Long Terme (MALT), du Modèle d'Analyse de la Pauvreté par Micro-Simulation (PAMS), du Modèle de Prévision des Recettes et de la Banque Intégrée des Projets.

En relation avec ces outils, la gestion opérationnelle et l'animation du développement implique également la poursuite de l'animation régulière de la concertation (cadres de revues et de pilotage de l'économie, Cadre Général d'Organisation des Appuis Budgétaires, Cadre de revue et de pilotage de la Stratégie de Renforcement des Finances Publiques, Plan d'Action National pour l'Efficacité de l'Aide, cadre de concertation Gouvernement-Secteur privé, Commission Nationale d'Aménagement du Territoire, Cadre National de Concertation des Partenaires du Développement Rural, Assemblées Générale des Chefs de Projets, Assemblée Régionale des Chefs de Projets, etc.).

Au cours de l'année 2009, la gestion opérationnelle et l'animation du développement ont été renforcées par la poursuite des travaux sur la modélisation de la prévision des recettes budgétaires et l'élaboration de trois (03) budgets économiques. Ces outils sont utilisés pour assurer le dialogue de politique avec les Partenaires Techniques et Financiers.

Pour l'année 2010, il s'agit de poursuivre la modernisation de ces outils et instruments tels que le Modèle d'Analyse à Long Terme, le Modèle d'Analyse de la Pauvreté par Micro-Simulation, le Modèle de Prévision des Recettes et la Banque Intégrée des Projets. A cela devra s'ajouter la mise en place d'une base de données des politiques sectorielles.

Au premier semestre 2010, pour ce qui est du processus de modernisation des outils et instruments ci-dessus cités, le besoin d'opérationnaliser le fonctionnement de la Banque Intégrée des Projets a conduit à la formation de 13 cadres en informatique

(Access) et en administration de réseau. Par contre, l'appel d'offre pour la réalisation du MALT et le développement du PAMS a été infructueux.

En ce qui concerne la modèle de prévision des recettes, le ministère a bénéficié de l'assistance technique du Trésor Américain en vue, d'une part, de renforcer les capacités de la DEP en matière de prévision de recettes et d'autres part, de faire des propositions d'amélioration sur le modèle de prévision existant.

***L'amélioration de la gestion courante du développement*** traduit également le besoin de renforcer le dialogue de politique et les instruments de gestion opérationnelle du développement.

En 2009, la revue du CSLP a permis aux partenaires techniques et financiers de réaffirmer leur soutien à sa mise en œuvre. Par ailleurs, le ministère a élaboré le projet de programme d'investissement triennal glissant 2010-2012 et poursuivi son appui à l'élaboration des politiques sectorielles.

Pour l'année 2010, il s'agit pour le MEF de suivre et d'évaluer les actions de projets et programmes de développement et les investissements publics, de conduire le processus de programmation, de mettre en place la base de données des politiques sectorielles, de finaliser la relecture du guide d'élaboration des politiques sectorielles et d'assurer la mise en œuvre du cahier de charge des DEP et leurs formations.

Au cours du premier semestre 2010, la gestion courante du développement s'est traduite par la réalisation de 23 missions d'évaluation, de 18 missions de supervision, de 12 missions de suivi, de 5 missions d'appui aux projets. Ces sorties ont permis de renforcer le suivi et l'évaluation de l'action des projets et programmes sur le terrain. Par ailleurs le projet de PIP, gestion 2011 et le bilan du PIP 2009 au 31 décembre ont été élaborés.

***L'amélioration de l'orientation des interventions des ONG*** en vue d'une meilleure coordination de leurs activités a conduit à opérer plusieurs actions.

Au cours de l'année 2009, la réalisation de missions d'appui conseil et l'organisation de la rencontre Gouvernement/ONG sous le thème « Décentralisation et concertation », en réponse à la demande de l'ensemble des acteurs ont permis d'échanger sur des thématiques dont l'appropriation est essentielle pour une meilleure conduite des activités par les acteurs non gouvernementaux et les sectoriels.

Pour l'année 2010, les actions à réaliser portent sur la mise en place d'une base de données sur les ONG, la relecture de la convention de partenariat qui lie les ONG au Gouvernement et la poursuite des missions de suivi sur le terrain afin de contribuer à une meilleure orientation des activités des ONG.

En termes de bilan à mi-parcours, un des acquis est la réalisation de la base de données sur les ONG et associations. Cependant, elle reste incomplète et n'est pas opérationnelle en raison de l'absence de ressource humaine qualifiée pour la prise en charge de sa gestion. S'agissant de la relecture de la convention de partenariat, elle a été réalisée sur la base d'un diagnostic de la convention existante. Ce qui a

permis de disposer du projet de convention relu et du projet de canevas du programme d'investissement des ONG. Cependant, la finalisation de la convention est conditionnée par la relecture de la loi n°10/92/ADP portant liberté d'association au Burkina Faso.

***La gestion opérationnelle et l'animation du développement suggère également une meilleure coordination des efforts de l'ensemble des acteurs étatiques et non étatiques en matière de développement rural décentralisé.***

Dans le contexte actuel de la communalisation intégrale, l'un des principes majeurs en vue d'impulser le développement à la base est la mise en cohérence des activités réalisées par l'ensemble des acteurs et des intervenants dans le processus du développement rural décentralisé.

En 2009, dans le sens de la mise en œuvre de la 2<sup>ème</sup> édition de la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD), deux (02) projets de décrets) ont été adoptés par le Conseil des Ministres. L'un portant « création, attributions, composition et fonctionnement des cadres de concertation du développement rural décentralisé » et l'autre portant « création, attributions, composition et fonctionnement du Cadres National de concertation du développement rural décentralisé (CNC-PDR) » Par ailleurs, mille deux cent (1200) exemplaires de la Lettre de Politique de Développement Rural décentralisé (LPDRD) ont été produits en vue de leur diffusion dans les 13 régions et les 45 provinces du Burkina Faso.

Pour 2010, l'objectif est de coordonner et de suivre les activités de mise en œuvre de la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé dans les 45 provinces et de renforcer l'organisation et l'animation des cadres de concertation du développement rural décentralisé.

Au premier semestre 2010, les principaux résultats atteints portent, entre autres, sur la diffusion dans douze (12) régions de la LPDRD et la tenue de 12 ateliers régionaux d'information et de sensibilisation sur la mise en place des cadres de concertation aux niveaux régional et communal.

***La gestion opérationnelle de l'économie et du développement suggère de plus en plus une approche en termes de Partenariat Public Privé (PPP).*** Le premier semestre de 2010 a été marqué également par la finalisation de l'étude sur les « Perspectives de développement de PPP ». Cette étude a recommandé l'adoption d'une Loi portant régime juridique des contrats PPP et la création d'un Secrétariat permanent pour le suivi de ces contrats.

#### **4.3. PROGRAMMATION ET EXECUTION BUDGETAIRES**

Cette fonction permet au MEF, de renforcer le lien entre le budget de l'Etat et les priorités du développement à travers notamment la préparation des plafonds des dépenses, l'arbitrage des priorités d'investissement, l'élaboration et l'exécution du budget de l'Etat considéré comme le principal instrument de politique économique.

En 2009, les actions menées ont concerné l'amélioration de la programmation et de l'exécution budgétaire ainsi que l'optimisation des procédures de passation des marchés publics.

Pour 2010, l'accent est mis sur l'affinement des instruments de programmation budgétaire et la poursuite des efforts en matière d'optimisation des procédures d'exécution du budget et la déconcentration budgétaire.

Au cours du premier semestre 2010, l'affinement des instruments de programmation budgétaire a porté sur l'élaboration de l'avant-projet de PIP 2011-2013, le CDMT global 2011-2013, d'un document sur les priorités et les choix stratégiques budgétaires qui a permis d'appuyer trois ministères (MS, du MESSRS, du MEBA) pour l'élaboration et la mise en cohérence de leurs CDMT sectoriels avec le CDMT global. Par ailleurs, ce semestre a vu l'opérationnalisation du processus de réforme de la programmation budgétaire (budget-programme), avec le début effectif des activités du Secrétariat Technique du Comité de Pilotage du Budget-Programme de l'Etat (ST-CPBPE).

L'optimisation des procédures d'exécution du budget s'est traduite par la réalisation de la revue des dépenses des secteurs de l'éducation et de la santé, la production de l'avant-projet de loi de règlement 2009, la réalisation de la revue à mi-parcours des plans de passation des marchés de l'année 2010 dont le rapport est en attente de validation, la réalisation de la revue à mi-parcours du budget de l'Etat, gestion 2010 et l'organisation des débats budgétaires dans le cadre de l'élaboration de la loi de finances, gestion 2011.

Par ailleurs, la rationalisation du contrôle de la chaîne des dépenses a porté sur la mise en œuvre du plan d'actions de l'étude sur la responsabilité des acteurs de la chaîne des dépenses à travers la relecture de la Nomenclature des Pièces Justificatives (NPJ). Quant à la confection des pochettes des Pièces justificatives et la classification des régies d'avances, elles sont en phase de finalisation. De même, la finalisation de l'étude sur l'actualisation du référentiel des délais de paiement en matière de dépenses publiques a révélé une réduction sensible du délai moyen de paiement au cours du premier semestre. En effet, pour une norme de 62 jours et un objectif à atteindre de 40 jours suivant la nouvelle méthode de calcul excluant les jours non ouvrables, au 30 juin 2010, le délai entre la demande de liquidation et le paiement effectif est de 63 jours contre, 72 jours au 31 décembre 2009. Le délai moyen de paiement après vérification étant de 10 jours.

La déconcentration budgétaire s'est renforcée à travers l'installation des Spécialistes en Passation des Marchés à leurs postes dans les régions du Sahel (Dori), de l'Est (fada) et de la Boucle du Mouhoun (Dédougou) et, le déploiement du logiciel SIMP est dans tous les ministères.

#### **4.4. MOBILISATION ET GESTION DES RESSOURCES**

La mobilisation et la gestion des ressources conditionnent la mise en œuvre des politiques de développement de l'Etat.

En 2009, en matière de mobilisation des ressources intérieures, les actions réalisées ont permis l'accroissement du niveau de mobilisation des ressources à travers

l'opérationnalisation de la Stratégie globale de réforme de la politique fiscale et la définition d'une nouvelle stratégie de mobilisation des ressources internes dite « approche des Unités de Recouvrement (UR) ». Elles ont également permis d'explorer des sources innovantes de financement notamment le Partenariat-Public-Privé (PPP). Quant à la mobilisation des ressources extérieures, les actions ont porté sur l'efficacité de l'aide et un meilleur fonctionnement du CGAB-CSLP.

Pour l'année 2010, les priorités en matière de mobilisation et de gestion des ressources intérieures, portent sur la simplification du dispositif fiscal et douanier, la diversification des sources de mobilisation de recettes et l'intensification des actions de recouvrement, le renforcement de la lutte contre l'incivisme fiscal, la poursuite des actions d'accroissement de l'efficacité des administrations fiscales et douanières à travers la mise en oeuvre de la stratégie globale de réforme de la politique fiscale. Quant à la mobilisation des ressources externes, il s'agit de renforcer les relations avec les Partenaires Techniques et Financiers, d'assurer une meilleure coordination et utilisation de l'aide publique au développement et de contribuer à son accroissement.

Ainsi, la simplification du dispositif fiscal et douanier s'est matérialisée par la poursuite de l'informatisation des régies de recettes à travers le déploiement de SINTAX dans 05 Divisions Fiscales à Ouagadougou et dans deux (02) Divisions Fiscales à Bobo-Dioulasso portant le nombre des services informatisés à 9 sur 12, l'informatisation des bureaux de douanes de Thiou et Ouessa et leur interconnexion au serveur unique. A cela s'ajoutent la simplification des procédures de dédouanement à travers l'informatisation du transit, la poursuite de la mise en oeuvre de la Déclaration en Douane Unique, l'interconnexion entre le CBC et la COTECNA et l'ouverture du SYDONIA aux opérateurs économiques,

Au titre de la diversification des sources de mobilisation de recettes et de l'intensification des actions de recouvrement, l'approche « Unité de Recouvrement » a été affinée par la tenue de rencontres périodiques entre les responsables des « Unités de Recouvrement » et le Ministre de l'Economie et des Finances. Cela a permis d'apporter les ajustements nécessaires à l'amélioration des performances de ces unités.

En effet, s'agissant des **recettes de services** l'opérationnalisation des Perceptions Spécialisées s'est poursuivie à travers la dotation en matériel informatique, en moyens financiers pour les actions de recouvrement et la formation à l'utilisation du logiciel CIR. Au 30 juin 2010, il a été recouvré 11 672 121 259 FCFA, sur une prévision annuelle de 20 372 756 270 FCFA, soit un taux de recouvrement de 57,29% contre, 7 330 769 917 FCFA sur une prévision annuelle de 14 582 750 000 pour la même période en 2009, correspondant à un taux de recouvrement de 50,27%,

Par ailleurs, la loi instituant la perception du péage a été relue pour réduire le champ des exemptions et le décret portant modalités de gestion du péage a été adopté le 25 mars 2010. L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions est prévue pour le 1er juillet 2010.

A l'instar des recettes de services, le renforcement de l'approche « Unité de Recouvrement » a permis une augmentation des **recettes recouvrées par la**

**Direction Générale des Impôts.** Ainsi, à la date du 30 juin 2010, 166 548 550 967 FCFA ont-ils été recouverts sur une prévision annuelle de 344 075 288 764 FCFA, correspondant à un taux de réalisation de 48,40% contre, 138 821 061 098 FCFA au cours de la même période en 2009, correspondant à 42,75% du montant annuel prévisionnel. On note une hausse de 27 727 489 869 FCFA, représentant 19, 97% du montant recouvré en 2009. S'agissant de la fiscalité locale, 7 386 271 216 FCFA ont été recouverts au cours de ce premier semestre de l'année 2010.

La **Direction Générale des Douanes**, constituant le troisième maillon dans le cadre de l'approche Unité de Recouvrement a recouvré, à la date du 30 juin 2010, 116 127 294 694 FCFA sur une prévision annuelle de 232 409 939 000 FCFA, correspondant à un taux de recouvrement de 49, 96%.

Les actions de contrôles et de lutte contre la fraude menées par la **Coordination Nationale de Lutte contre la Fraude** ont permis de recouvrer 116 217 297 francs CFA au 30/06/2010 pour le compte du budget national contre une prévision de 237 000 000 francs CFA soit un taux de recouvrement de 49, 04%.

En outre, l'élaboration du projet de décret formalisant la concession du péage et le cahier de charges du concessionnaire constitue une avancée en matière d'exploration du potentiel du PPP. Toute chose qui concourt à la diversification des sources de mobilisation de recettes.

Dans le cadre de l'accroissement de l'efficacité des administrations fiscales et douanières, l'Assemblée Nationale a adopté au cours de sa session extraordinaire de janvier 2010, une série de lois fiscales relatives à la rationalisation des incitations fiscales, à la simplification et à la modernisation de la législation et l'amélioration de la gestion et du rendement des impôts indirects. A cela s'ajoute la rédaction d'un projet de texte en vue de reformer l'imposition des activités du secteur informel.

Les ressources extérieures contribuent pour une part importante au budget de l'Etat. L'amélioration de cette catégorie de recettes confère une capacité plus importante en matière de financement des activités.

Pour l'année 2010, les efforts de mobilisation des recettes extérieures doivent se poursuivre par l'accroissement et l'utilisation efficiente de l'Aide Publique au Développement et l'amélioration des relations avec les Partenaires Techniques et Financiers.

Au cours du premier semestre, l'utilisation et la coordination de l'Aide Publique au Développement se sont renforcées à travers, la mise en œuvre de la nouvelle politique d'endettement et de gestion de la dette publique, la production du rapport de mise en œuvre du PANEA et de la déclaration de Paris au 31 décembre 2009, l'achèvement des six modules du CIFE, l'élaboration du Rapport sur la Coopération au Développement 2009, du rapport provisoire de la stratégie nationale de financement extérieur de même que le rapport provisoire de l'audit sur l'utilisation des contreparties de l'Etat dans le financement des projets et programmes de développement.

Au titre de l'amélioration des relations avec les Partenaires Techniques et Financiers, le Cadre Général des Appuis Budgétaires (CGAB) a été évalué et le rapport provisoire est disponible.

Concernant l'accroissement de l'Aide Publique au Développement, la pré-évaluation du CASRP s'est tenue et l'état de mise en œuvre des déclencheurs du CASRP-10 est disponible. Ces déclencheurs ont permis au Conseil d'Administration de la Banque Mondiale d'adopter la dixième opération de financement d'un montant de 90 millions de dollars. Aussi, la disponibilité de l'aide-mémoire de pré-évaluation du PASRP-V a permis la négociation du protocole d'accord du PASRP ainsi que celle de la restructuration du portefeuille en vue de dégager les ressources additionnelles.

L'appréciation positive des conclusions de la 6<sup>ème</sup> revue de la FRPC 2007-2010 et l'approbation du Conseil d'administration du FMI en sa séance du 14 juin 2010 du nouveau programme appuyé par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) sur la période 2010-2013 permettra le décaissement d'un montant de 5,777 milliards FCFA au titre de la tranche de l'année 2010. Enfin la première (1<sup>ère</sup>) session semestrielle de l'année 2010 du comité de pilotage de la Stratégie de Renforcement des Finances (SRFP) qui s'est tenue le 25 février 2010 a permis la signature de l'aide mémoire conjoint du Gouvernement et des Partenaires techniques et Financiers.

L'ensemble de ces efforts a permis de poursuivre la mobilisation des ressources extérieures. En Effet, 125,2 milliards de FCFA ont été décaissés sur une prévision de 459,9 milliards de FCFA soit un taux de 27,22%. Ce taux se décompose de 15,32% pour les décaissements relatifs aux appuis budgétaires et 35,54% au titre des décaissements des projets et programmes. Comparativement à l'année 2009 ce taux s'est amélioré de 2,34 points où il était à 24,88% à la même période. Cette performance est imputable aux engagements des partenaires à soutenir le gouvernement pour l'atténuation des effets de la crise financière internationale et des inondations et, à la mise en œuvre effective de certains grands programmes qui ont mis du temps à démarrer. En outre, l'appréciation globale positive de la mise en œuvre du CSLP et du CGAB-CSLP par les Partenaires Techniques et Financiers, augure une accélération de la prise des décisions de décaissement au cours du troisième trimestre 2010.

En ce qui concerne la gestion de la trésorerie, des actions pour d'une part, garantir le niveau minimum prédéfini de la trésorerie publique et d'autre part, renforcer la fonction bancaire du Trésor par la satisfaction des besoins et des préoccupations des correspondants du Trésor ont été menées. Une étude sur les sources innovantes de financement et les possibilités de placement de la trésorerie est engagée. Le plan d'actions de l'étude sur la procédure de paiement du chèque Trésor est en finalisation. Du matériel et des équipements spécifiques ont été acquis pour la sécurisation des convois de fonds.

#### **4.5. CONTRÔLE ET REDDITION DES COMPTES**

La fonction de contrôle et de reddition des comptes vise à assurer la sauvegarde du patrimoine et des deniers publics à travers une gestion saine des finances publiques en mettant l'accent sur la gestion axée sur les résultats, la transparence, la performance et la reddition des comptes.

Au cours de l'année 2009, le système de contrôle (lutte contre la fraude et le faux, audit, reddition des comptes) s'est sensiblement amélioré par les réformes mises en œuvre dans le cadre de la stratégie de renforcement des finances publiques.

Pour l'année 2010, la lutte contre la fraude et le faux est appelée à soutenir les efforts des services de recouvrement pour améliorer leur performance globale.

Pour le premier semestre de l'année 2010, le renforcement des actions de lutte contre la corruption, la fraude, et le faux, s'est traduit par l'intensification des actions de contrôle. En effet, les actions ont porté sur le contrôle physique de 115 contrats de plus de vingt (20) millions de francs CFA, de vingt huit (28) services déconcentrés de la DGCF, l'audit de 86 marchés publics passés en 2009 sur une programmation initiale de 60 marchés, de dix (10) projets PNUD, de 28 DAF et de 28 DMP et PRM, la réalisation de onze (11) missions commandées qui ont concerné différentes institutions du pays.

La coordination de l'action des structures de contrôle et la dynamisation des brigades mixtes douanes/impôts ont permis de mener six (06) enquêtes et une (01) vérification générale, de contrôler l'application de la réglementation en matière de commerce, d'effectuer des contrôles sur pièces comme sur place en matière d'application de la réglementation douanière et fiscale, enfin de contrôler l'application de la réglementation environnementale.

Par ailleurs, un projet de décret portant création d'un fonds de lutte contre la fraude et un projet d'arrêté portant modalités d'alimentation, d'intervention et de gestion dudit fonds, ont été élaborés et soumis à la commission nationale de lutte contre la fraude lors de sa session de juin 2010. De même, le projet d'élaboration de la stratégie globale de lutte contre la fraude est au stade de l'établissement de l'état des lieux de la fraude au Burkina Faso.

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité financière, notamment dans le domaine du blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, l'opérationnalisation de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) s'est poursuivie à travers : (i) l'affectation de locaux permanents à la structure ; (ii) le renforcement de ses effectifs ; (iii) la mise en œuvre des recommandations du rapport d'évaluation du dispositif national de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) ; (iv) la participation à des ateliers régionaux de formations portant respectivement sur les régimes de gel des avoirs dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme et sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Aussi, la Cellule a pris part à un atelier de travail en partenariat avec la Banque Mondiale, du 05 au 07 mai 2010, à Praia au Cap-Vert sur le cadre de planification pour une mise en œuvre stratégique des recommandations issues des évaluations mutuelles.

#### **4.6. GESTION DU SYSTEME D'INFORMATIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES**

Le système d'informations économiques et sociales joue un rôle stratégique dans la gouvernance des politiques publiques. Sa maîtrise est indispensable au pilotage stratégique de l'économie et à la gestion opérationnelle du développement.

Au cours de l'année 2009 plusieurs acquis ont été engrangés. Il s'agit notamment du tableau de bord de la gouvernance, de l'élaboration des comptes nationaux de 1999 à 2005, de la diffusion des résultats définitifs du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2006, de la rétro projection des données sur l'effectif de la population de 2006 à 1996, du Recensement Industriel et commercial, de la production de notes mensuelles de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) et de la production des tableaux de bord trimestriels de l'économie.

Pour l'année 2010, il s'agit de consolider les résultats atteints en 2009 par le renforcement du cadre institutionnel et organisationnel du SSN et la valorisation de la production statistique.

Au premier semestre de l'année 2010, l'animation du dispositif institutionnel du SSN s'est traduit par la tenue de la première session du Conseil National de la Statistique qui s'est penché sur le rapport de synthèse du deuxième Schéma Directeur de la Statistique 2011-2015, et celle des sessions de trois Commissions spécialisées à savoir la Commission spécialisée « Statistiques du secteur rural et de l'environnement », la Commission spécialisée « Statistiques démographiques et sociales » et la Commission spécialisée « Organisation du Système statistique, législation, ressources humaines et financement ».

S'agissant de la valorisation de la production statistique, les principaux résultats atteints au premier semestre se rapportent à la mise en œuvre du Programme Statistique National (PSN) 2010 et la production de l'information financière.

Pour ce qui est de la mise en œuvre du PSN 2010, les principales réalisations sont les suivantes : (i) l'élaboration des comptes semi-définitifs de l'année 2006 et d'un document provisoire sur les indices de la production industrielle de 2003 à 2006 ; (ii) la production régulière et la mise à la disposition des utilisateurs de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation au cours des cinq premiers mois de l'année ; (iii) la finalisation et la diffusion en ligne de l'annuaire statistique national 2008 ; (iv) la poursuite de l'Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages ainsi que le traitement et l'exploitation des données disponibles ; (v) le démarrage effectif de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS IV) ;(vi) l'élaboration des documents techniques de l'Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel, (VII) la finalisation du second Schéma Directeur de la Statistique.

S'agissant de la production et la diffusion de l'information en matière des statistiques des finances publiques, le TOFE de gestion mensuelle a été élaboré et diffusé jusqu'aux mois d'avril et mai. Quant au TOFE établi selon le Manuel de Statistique des Finances Publiques (MSFP) 2001, des travaux sont effectués sur la base d'un outil de classification pour basculer du TOFE actuel (MSFP 1986) vers la présentation du manuel 2001.

#### **4.7. GESTION DE LA TUTELLE**

Cette fonction prend en compte l'exercice de la tutelle financière sur tous les établissements publics de l'Etat, les sociétés d'Etat, les entreprises à participation

financière, les collectivités territoriales ainsi que le secteur financier. Cela participe de la responsabilité du MEF à contribuer à assurer la viabilité et la stabilité du système financier national d'une part et à préserver les intérêts financiers de l'Etat d'autre part.

En 2009 les principales actions réalisées en matière de gestion de la tutelle ont porté sur l'élaboration de la feuille de route en appui à la décentralisation et d'un schéma de budgétisation et de transfert des ressources financières aux collectivités.

Pour l'année 2010, en vue de renforcer la concertation avec les structures sous tutelle, l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat y compris le volet Etablissement Public de l'Etat (EPE), l'Assemblée Générale des chefs de projets et programmes sous tutelle du MEF, les rencontres semestrielles du Ministre avec l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers (APBEF) et l'Association Professionnelle des Sociétés d'Assurance du Burkina (APSAB), pour échanger sur les préoccupations des professions, doivent se tenir.

Les principaux résultats atteints au cours du premier semestre de l'année 2010 se présentent comme suite : (i) l'adoption en Conseil des Ministres de la stratégie nationale de développement du secteur financier assorti d'un plan d'actions ; (ii) la tenue de l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat (AGSE) ; (iii) la mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie nationale de micro finance; (iv) la supervision et l'encadrement des jeux de hasard qui se sont traduits par des contrôles sur les sociétés des jeux de hasard et le recensement des salles de jeux (v) la validation de la feuille de route du processus de gestion budgétaire des collectivités territoriales pour un appui conséquent à la décentralisation.

#### **4.8. GESTION DES RELATIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES EXTERIEURES**

Cette fonction se justifie par la nécessité de disposer de référentiels de suivi de nos engagements en matière d'intégration économique, monétaire et de coopération internationale au plan économique et financier.

Pour l'année 2009, les réalisations ont portées sur la capitalisation des données et informations régionales sur les projets et programmes du Programme Economique Régional (PER) de l'UEMOA, la validation de l'étude nationale sur le Programme Communautaire de Développement (PCD) de la CEDEAO et l'harmonisation des textes de base du Comité National de Politique Economique (CNPE) avec les dispositions communautaires de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Pour l'année 2010, l'accent devrait être mis dans le suivi de l'exécution du Programme Economique Régional (PER) de l'UEMOA et le Programme Communautaire de Développement (PCD) de la CEDEAO de même que l'élaboration du Programme Pluriannuel de Convergence (PPC) 2011-2015.

Au premier semestre de l'année 2010, s'agissant du suivi des engagements de l'Etat en matière d'intégration économique et monétaire et de coopération internationales, les résultats suivants ont été atteints : la participation aux réunions statutaires du premier semestre (Commissions de l'UEMOA, CEDEAO, FMI et la BCEAO,

AFREXIMBANK, BSIC ...) a été assurée et les rapports et comptes rendus ont été produits ; le respect des engagements financiers auprès des institutions à l'échéance du 30 juin 2010 a été assuré; le renforcement du dispositif de suivi des questions ayant trait à la monnaie, au crédit et au change a été possible grâce à la mise en place d'un plan de contrôle sur place.

S'agissant du suivi de l'exécution du Programme Economique Régional (PER) de l'UEMOA, un poste de suivi-évaluation des projets et programmes du PER a été créée au SP/CNPE. Un canevas de collecte des données sur les projets et programmes a été adopté. Des lettres ont été adressées aux ministères porteurs de projets et programmes pour la désignation de points focaux au comité PER.

Pour ce qui est de l'élaboration du Programme Pluriannuel de Convergence (PPC) 2011-2015, toutes les activités inhérentes à la réalisation de l'étude nationale sur le PCD ont été réalisées. Le rapport est en cours de finalisation

#### **4.9. GESTION DU CONTENTIEUX DE L'ETAT**

Cette fonction permet de prévenir et de gérer le contentieux de l'Etat.

En 2009, l'adoption de la loi sur l'Agent Judiciaire du Trésor (AJT) ainsi que la nomination de l'AJT et de ses Adjoints ont permis de créer les conditions pour une meilleure gestion du contentieux de l'Etat.

En 2010, il s'agit en priorité de renforcer les capacités de l'AJT pour une prise en charge conséquente et intégrale du contentieux de l'Etat, de mener des actions de communication sur le rôle et les prérogatives de l'AJT; toute chose qui facilitera sa saisine. De même, des efforts devraient être déployés pour rendre opérationnels les logiciels de gestion des transactions et de gestion des créances diverses.

Au 30 juin de l'année 2010, les actions réalisées ont trait à la prestation de serment de l'Agent Judiciaire du Trésor et de ses adjoints, le renforcement des capacités de sept (07) cadres de l'AJT sur les aspects juridiques et pratiques de la mise en œuvre du traité OHADA et des actes uniformes dérivés et l'élaboration des TDR pour la mise en place des logiciels de gestion des transactions et de gestion des créances diverses.

#### **4.10. GESTION DU PATRIMOINE MOBILIER ET IMMOBILIER DE L'ETAT ET DU FONCIER NATIONAL**

Le contexte de rareté des ressources a mis en exergue la nécessité de renforcer la gouvernance économique à travers une bonne gestion du patrimoine mobilier et immobilier de l'Etat. Dans ce sens, le MEF a engagé depuis 2007, la mise en œuvre des mesures gouvernementales pour une meilleure gestion du patrimoine de l'Etat.

L'année 2009 a permis la mise en œuvre des recommandations de l'étude menée sur le cadastre énergétique des bâtiments et le développement d'un module « gestion du parc automobile de l'Etat » dans le Système Intégré de Gestion de la Comptabilité Matière (SIGCM).

Pour l'année 2010, le Ministère s'est engagé à améliorer le système de la gestion des biens mobiliers et immobiliers de l'Etat à travers la réorganisation de la maîtrise du parc automobile de l'Etat (standardisation), la mise en place d'un logiciel de gestion des baux administratifs, l'opérationnalisation de la comptabilité matière au sein de l'Administration publique et la mise en place d'un système d'abonnement avec des compteurs prépayés dans l'administration. A cela s'ajoutent la poursuite de la dynamisation des guichets uniques du foncier pour accélérer la délivrance des documents fonciers, et le renforcement des capacités des directions du cadastre et des domaines pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle.

Le bilan de mise en œuvre des actions au premier semestre 2010 fait ressortir comme résultat : (i) l'élaboration d'un projet de décret sur la standardisation du parc automobile de l'Etat ; (ii) la réalisation de test de fonctionnalité du logiciel dans le cadre de l'opérationnalisation de la comptabilité matière ; (iii) le démarrage effectif des activités du guichet unique du foncier de Bobo, permettant de réduire considérablement les coûts et les délais d'enregistrement ou de transfert de propriété.

#### **4.11. MANAGEMENT INSTITUTIONNEL**

Le succès de l'accomplissement de l'ensemble des missions dévolues au ministère requiert une attention particulière en matière de promotion du management institutionnel à travers notamment une bonne organisation du travail. Cette fonction vient en soutien à la mise en œuvre des autres fonctions.

Dans ce sens, en 2009 la mise en œuvre des recommandations des missions d'inspection de l'IGF a permis aux structures de se doter de référentiels de travail et de cadres de concertation.

En 2010, les efforts doivent se poursuivre de façon globale pour une consolidation des acquis

Le bilan au premier semestre 2010 porte sur le renforcement de la gestion des ressources humaines ; la modernisation des méthodes et outils de travail ; la communication; l'informatisation, la gestion des moyens financiers matériels et immobiliers, la déconcentration des structures et l'appui à la décentralisation.

*Dans le domaine de la gestion des ressources humaines, les efforts ont porté sur le renforcement de la gestion de la carrière des agents, la production d'un rapport sur l'état des statistiques du personnel du MEF, la mise en œuvre de la réforme de la formation initiale à l'ENAREF, la mise en place du programme de formation en marché public et la formation sur le SIGASPE des SRH et SAF des directions générales et centrales du MEF.*

*En matière de modernisation des méthodes et outils de travail*, les actions se rapportent à la conception et la transmission aux structures d'un guide d'élaboration des programmes d'activités, l'organisation de sessions de formations afin de permettre aux agents du MEF de s'approprier les techniques d'élaboration des programmes et rapports d'activités, le recrutement d'un consultant pour la description des postes de travail de cinq structures.

*Concernant la communication*, des dossiers d'appel d'offre ont été lancés pour l'élaboration de la stratégie globale de communication et la mise en place du site web du MEF. Par ailleurs, l'émission éco finance s'est poursuivie, deux campagnes d'information portant respectivement sur le budget de l'Etat et sur le civisme fiscal ont été organisées et le site et de la Direction Générale du Budget est régulièrement mis à jour.

*En matière de développement des outils informatiques*, le ministère a poursuivi ses efforts en vue du renforcement de l'existant et notamment la mise en œuvre des Schémas Directeurs Informatiques sectoriels.

*Dans le domaine de la gestion des moyens financiers et matériels et l'amélioration des conditions de travail*, les acquis portent sur la bonne exécution du budget du MEF, gestion 2010 ; la mise en œuvre du programme d'équipement des structures à travers la dotation en fournitures et mobiliers de bureau, en matériels informatiques ; *S'agissant de la déconcentration des structures et l'appui à la décentralisation*, les efforts du ministère se sont poursuivis en vue de renforcer ses interventions au niveau territorial.

Le premier semestre 2010 a été marqué également par des innovations importantes dans le sens de la réalisation de la vision. Ces innovations se sont traduites par : (i) l'amélioration des prestations et le renforcement de la communication avec les usagers (clients) à travers l'opérationnalisation des guichets de renseignement qui constituent un interface entre les clients et les services techniques ; (ii) l'ouverture d'une cafétéria et d'une infirmerie en vue d'une meilleure socialisation du travail ; (iii) la mise en place d'un dispositif pour sécuriser les personnes et les biens.

**En conclusion**, on peut noter que le MEF, au cours du premier semestre 2010, tout en capitalisant les acquis de 2009, a œuvré en vue de l'atteinte de ses objectifs de 2010. Dans ce sens, des avancées notables ont été enregistrées en matière d'économie, de finances et de planification stratégique. En dépit de ces résultats, des difficultés et des contraintes de mise en oeuvre du programme d'activité au premier semestre sont à considérer, pour permettre une meilleure exécution des activités au cours du second semestre de l'année.

## II – LES PRINCIPALES DIFFICULTES ET CONTRAINTES DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2010

L'examen des principales difficultés et contraintes dans la mise en œuvre du programme d'activités 2010 au premier semestre se situe à plusieurs niveaux.

Au plan international, comme en 2009, l'activité économique au Burkina Faso se poursuit dans un environnement toujours tributaire des effets induits de la crise économique et financière internationale combiné au déséquilibre prononcé des finances publiques dans plusieurs pays de l'Union Européenne dont la Grèce. Cette donne a pour conséquence l'affaiblissement des possibilités de mobilisation des ressources extérieures.

Au plan institutionnel du ministère, la non finalisation de la Politique Sectorielle assortie d'un plan stratégique en vue de la rénovation du cadre institutionnel du Ministère de l'Economie et des Finances demeure une préoccupation des autorités du département.

Au plan du fonctionnement du ministère, quelques difficultés subsistent. Il s'agit notamment, en dépit des efforts de redéploiement et de la dotation des structures en moyens matériels et informatiques, de l'exiguïté des locaux pour loger convenablement certaines structures et l'insuffisance de moyens logistiques à certains niveaux.

Ces difficultés, sans doute surmontables à plusieurs niveaux, nécessitent une meilleure compréhension des défis du moment et la définition d'actions prioritaires pour le second semestre 2010.

### III – LES PRINCIPAUX DEFIS ET LES ACTIONS PRIORITAIRES POUR LE DEUXIEME SEMESTRE DE L'ANNEE 2010

#### III-1 LES PRINCIPAUX DEFIS

La dépendance de notre économie vis-à-vis des financements extérieurs, le caractère spécifique et transversal du MEF dans la mise en œuvre de l'action Gouvernementale, la nécessité de se doter d'un cadre de pilotage orienté vers les résultats, nous impose de relever les défis ci – après :

- en matière de financement du développement, il s'agira de se doter d'une vision pour une mobilisation efficace des ressources extérieures tout en mettant l'accent sur un accroissement plus que proportionnel des ressources intérieures.
- Dans le domaine de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement, le caractère spécifique et transversal du MEF lui impose d'assurer de façon efficace le pilotage stratégique de l'économie et la coordination des politiques de développement.
- En vue de traduire la vision du département, à savoir « Faire du Ministère de l'Economie et des Finances, une administration moderne, transparente, efficace et solidaire », il s'agira de promouvoir la culture de la Gestion Axée sur les Résultats.

Ces principaux défis, impliquent que le MEF se fixe des actions prioritaires pour le second semestre de l'année 2010.

#### III-2 – LES ACTIONS PRIORITAIRES POUR LE DEUXIEME SEMESTRE DE L'ANNEE 2010

Les actions prioritaires à mettre en œuvre découlent du programme d'activités 2010 et des inflexions nécessitées par les besoins d'une mise en œuvre efficace des missions confiées au MEF.

La préservation des acquis et notamment la dynamisation du pilotage et de la gestion stratégique de l'économie et du développement, la recherche d'une plus grande cohérence et d'une meilleure articulation entre le pilotage de l'économie et la gestion des finances publiques et l'option de veiller à l'instauration d'une culture de la bonne gouvernance en vue d'asseoir une politique budgétaire génératrice de croissance favorable aux pauvres devront demeurer des principes directeurs de la mise en œuvre du programme d'activités 2010 ajusté.

#### 4.1. PILOTAGE STRATEGIQUE DE L'ECONOMIE

En matière de pilotage stratégique de l'économie, au second semestre de l'année 2010 le ministère veillera à la consolidation des acquis et la poursuite des chantiers en cours. Il s'agira notamment de poursuivre les efforts d'articulation fonctionnelle entre la veille prospective, la SCADD, les politiques et stratégies sectorielles dans une perspective de développement harmonieux et intégré du territoire national.

- *Du développement d'une culture d'anticipation*

En vue de jouer efficacement son rôle en matière de développement des instruments de veille pour permettre d'anticiper les obstacles et menaces et saisir les opportunités qui s'offrent pour réaliser les objectifs de croissance accélérée et de développement durable, la CVP veillera à la tenue régulière de ses sessions.

- *De l'élaboration de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD)*

L'objectif majeur à ce niveau est la finalisation, en relation avec les autres acteurs, du processus de formulation de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) ainsi que l'adoption avant fin décembre 2010 du document de Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (2011-2015). Dans le cadre de ce processus, l'étude sur les déterminants de la croissance au Burkina Faso sera finalisée et la consultation des institutions républicaines réalisée. Par ailleurs, il s'agira de tenir la revue à mi parcours 2010 du CSLP.

- *De la finalisation de la Politique Sectorielle et du Plan Stratégique Institutionnel du MEF*

A ce niveau, il s'agira de réviser en profondeur l'articulation entre la Politique Sectorielle et le Plan Stratégique Institutionnel. Dans ce sens, un accent sera mis sur les travaux de finalisation du document de Politique Sectorielle ainsi que l'élaboration de ses instruments d'opérationnalisation notamment le plan d'actions. Ces travaux devront permettre de soumettre ledit document à l'appréciation (validation) d'un CASEM extraordinaire et le partager avec les principaux partenaires du MEF à travers la tenue d'un atelier national.

- *De l'élaboration des schémas d'aménagement du territoire (SNAT et SRAT) et des autres instruments de développement local et régional*

Il s'agira principalement de valider le SNAT, de finaliser l'élaboration de la politique sur la spécialisation régionale, d'élaborer le projet de loi de programmation régionale, de lancer l'étude sur les pôles de compétitivité et d'appuyer la mise en place de Systèmes Productifs Locaux (SPL).

- *De la relecture de la RAF*

Il s'agira d'introduire le document portant RAF dans le circuit d'adoption.

- *De la relecture de la Politique Nationale de Population (PNP)*

Les actions prioritaires viseront à faire adopter la Politique Nationale de Population et la Politique Nationale en matière de Migration. Il s'agira aussi, de conduire l'élaboration concomitante de leurs plans d'actions.

- *De l'élaboration d'un document d'orientation stratégique de la politique nationale de développement rural décentralisé*

A ce niveau, au cours du second semestre de l'année 2010, il est prévu la tenue d'ateliers d'envergure nationale pour réfléchir sur l'élaboration d'un document de politique nationale de développement rural.

#### **4.2. GESTION OPERATIONNELLE ET ANIMATION DU DEVELOPPEMENT**

Pour le second semestre de l'année 2010, l'objectif prioritaire est d'assurer une meilleure gestion opérationnelle de l'économie et une amélioration de l'animation de la concertation.

*Dans ce sens, les outils et instruments de prévision et de programmation (Modèle d'Analyse à Long Terme (MALT), le Modèle d'Analyse de la Pauvreté par Micro-Simulation (PAMS) ; le modèle de prévision des recettes et la banque intégrée des projets) seront renforcés. Un accent sera mis sur la rationalisation du modèle de prévision des recettes budgétaires avec un effort d'intégration des types de recettes intérieures (fiscalité de porte, fiscalité intérieure, recettes de service).*

*En matière de planification sectorielle, la priorité sera accordée à la finalisation des travaux de relecture du guide d'élaboration des politiques sectorielles avec l'intégration des thématiques transversales et émergentes. La réalisation de cette action permettra d'engager celle relative à la mise en place d'une base de données sur les politiques sectorielles.*

*Dans le domaine de l'orientation et du suivi des activités des ONG, la priorité au second semestre de l'année 2010 vise l'opérationnalisation de la base de données sur les ONG et associations et la valorisation de la relecture faite de la convention de partenariat entre le Gouvernement et les ONG.*

*En matière de développement rural décentralisé, il s'agira d'organiser : un atelier de formation sur l'animation des cadres de concertation et sur la réflexion prospective en matière de politique nationale de développement rural au profit des 13 DREP.*

#### **4.3. PROGRAMMATION ET EXECUTION BUDGETAIRES**

Au cours du deuxième semestre de 2010, les actions prioritaires dans le domaine de la programmation budgétaire sont : (i) en matière de réforme de la programmation budgétaire, l'animation du dispositif institutionnel du budget-programme de l'Etat, la poursuite de la campagne de communication sur le budget-programme et la mise en cohérence des budgets-programmes de 07 ministères ; (ii) l'affinement de la matrice de passage du budget au Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) ; (iii) la finalisation du Modèle de Prévision des Recettes ; (iv) l'élaboration de la loi de

finances, gestion 2011 et de loi de finances rectificative, gestion 2010 ; (v) l'assainissement de l'enveloppe du personnel payé.

*Au titre de l'exécution budgétaire*, pour le reste de l'année, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre d'outils innovants et l'amélioration de la qualité de ceux déjà en exploitation (CID, CIR, SYDONIA, CIFE, CIE, CICT, SINTAX, SIMP, SIGASPE), de parachever l'interface entre le CID et le CIFE, de finaliser le rapport de la revue à mi-parcours des plans de passation des marchés, d'assainir les fichiers paie en collaboration avec le Ministère de la Fonction Publique et de la Reforme de l'Etat.

*La rationalisation du contrôle de la chaîne des dépenses* devra se poursuivre par la mise en œuvre du plan d'actions de l'étude sur la responsabilité des acteurs de la chaîne des dépenses. L'accent devra également être mis sur : (i) l'adaptation des textes financiers relatifs à la dépense publique au nouveau contexte réglementaire ; (ii) la mise à jour de la mercuriale de prix, (iii) la poursuite des actions de réorganisation des services du MEF impliqués dans l'exécution de la dépense publique.

*La déconcentration budgétaire* doit se renforcer à travers la poursuite de la validation de la feuille de route du processus de gestion budgétaire des collectivités territoriales.

#### **4.4. MOBILISATION ET GESTION DES RESSOURCES**

En vue de garantir l'atteinte des objectifs escomptés, pour le deuxième semestre de l'année 2010, le MEF devra poursuivre ses efforts en matière de mobilisation des ressources intérieures et extérieures. Dans ce sens, les priorités porteront sur le renforcement de l'approche « Unités de Recouvrement », l'élargissement de l'assiette fiscale, la poursuite de l'informatisation des régies de recettes, l'exploration du potentiel du PPP, l'amélioration des relations de partenariat avec les PTF et l'exploitation effective de tous les modules du Circuit Intégré des Financements Extérieurs.

Concernant la mobilisation des ressources extérieures, il s'agira de poursuivre les efforts en vue d'une bonne appréciation des conclusions de la 1<sup>ère</sup> revue du nouveau programme avec le FMI appuyé par la FEC 2010-2013 qui se déroulera du 16 au 30 septembre 2010. Par ailleurs, il est envisagé la tenue le 24 septembre 2010 de la 2<sup>ème</sup> session du comité de pilotage de la SRFP de l'année 2010 consacrée à la revue à mi-parcours des activités de la tranche annuelle 2010 du PAST/SRFP 2010-2012.

#### **4.5. CONTRÔLE ET REDDITION DES COMPTES**

Pour le second semestre de l'année 2010, en plus de la poursuite de l'intensification des actions de lutte contre la corruption, la fraude et le faux, il s'agira de poursuivre l'élaboration de la stratégie globale de lutte contre la fraude et de faire adopter le projet de décret portant création du Fonds de lutte contre la fraude et l'arrêté portant modalités d'alimentation et de gestion dudit fonds, de renforcer le contrôle de l'exécution physique des contrats de marchés publics.

Par ailleurs, l'accent sera mis sur la systématisation de l'application effective des recommandations des corps de contrôle assortie d'obligation de rendre compte.

En outre, les activités de formation et de sensibilisation sur lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme seront poursuivies afin de couvrir l'ensemble des assujettis ainsi que la mise en œuvre des recommandations issues du rapport d'évaluation mutuelle du dispositif national. Ces activités devront permettre de contribuer au renforcement du dispositif préventif de lutte contre la corruption, la fraude, le détournement de deniers publics et autres délits financiers qui sont des infractions sous - jacentes au blanchiment de capitaux.

#### **4.6. GESTION DU SYSTEME D'INFORMATIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES**

Pour le second semestre 2010, il s'agira de consolider les acquis et finaliser les nombreux chantiers qui ont été engagés, notamment : (i) la poursuite des travaux de l'Enquête sur les conditions de vie des ménages (EICVM) ; (ii) la poursuite de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS IV) ; (iii) la réalisation de l'Enquête Nationale sur l'Emploi et le secteur Informel ; (iv) la réalisation de l'Enquête sur le Système d'Information sur les Localités ; (v) la production du rapport d'analyse des données du Recensement Industriel et Commercial ; (vi) la production du rapport d'analyse de l'Enquête Rénovation de la base de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) ; (vii) la production des statistiques courantes (Indice Harmonisé des Prix à la consommation (IHPC), Comptes nationaux de 2007, Indice de la Production Industrielle, tableaux de bord de l'économie, tableau de bord de la gouvernance, tableau de bord social, annuaires statistiques national et régionaux) ; (viii) l'élaboration du rapport statistique national 2009 et du programme statistique national 2011 (ix) la production et la diffusion de l'information statistique sur les finances publiques à travers la production des TOFE de gestion mensuelle et l'élaboration de l'annuaire statistique des finances publiques 2009.

En matière de promotion de l'Initiative Burkinabé pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE-BF), il s'agira entre autres de poursuivre l'élaboration, la publication et la dissémination des rapports ITIE sur les paiements effectués par les sociétés minières et les recettes reçues par l'Etat.

#### **4.7. GESTION DE LA TUTELLE**

Pour le reste de l'année 2010, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions de la Stratégie nationale de développement du secteur financier au Burkina-Faso qui a été adopté en Conseil des Ministres, le renforcement de la concertation avec les structures sous tutelle du MEF et le renforcement des efforts de promotion de la micro finance.

Il s'agira aussi de tenir les différents cadres de concertations des structures sous tutelle du MEF notamment l'Assemblée Générale des Sociétés d'Etat en ce qui concerne le volet Etablissement Public de l'Etat (EPE), l'Assemblée Générale des Chefs de Projets et programmes, les rencontres semestrielles du Ministre avec l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers (APBEF) et l'Association Professionnelle des Sociétés d'Assurance du Burkina (APSAB).

#### **4.8. GESTION DES RELATIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES EXTERIEURES**

Pour le 2<sup>ème</sup> semestre de l'année 2010, l'accent devra être mis sur : (i) la représentation du Burkina Faso dans les instances aussi bien régionales qu'internationales et le respect des engagements en matière économique et financière, (ii) le suivi de l'exécution du Programme Economique Régional (PER) de l'UEMOA et le Programme Communautaire de Développement (PCD) de la CEDEAO, ainsi que (iii) l'élaboration du Programme Pluriannuel de Convergence (PPC) 2011-2015.

#### **4.9. GESTION DU CONTENTIEUX DE L'ETAT**

Au regard des résultats atteints au cours du premier semestre, il s'agira pour le reste de l'année d'enclencher l'élaboration des logiciels de gestion des transactions et de gestion des créances diverses, de poursuivre le renforcement des capacités de l'AJT et surtout d'engager les actions de communication pour une meilleure connaissance du rôle et des prérogatives de l'AJT.

#### **4.10. GESTION DU PATRIMOINE MOBILIER ET IMMOBILIER DE L'ETAT ET DU FONCIER RURAL**

Les résultats atteints au cours du premier semestre permettent d'espérer un taux de réalisation satisfaisant en fin d'année, si l'accent est mis au cours des six prochains mois sur la mise en œuvre de la standardisation des véhicules de l'Etat et le contrôle de leur utilisation, la conception du logiciel de gestion des baux administratifs et la finalisation du système d'abonnement avec des compteurs prépayés.

La dynamisation des guichets uniques du foncier devra se poursuivre afin d'accélérer la délivrance des documents fonciers et contribuer à l'amélioration du climat des affaires. Le renforcement des capacités des directions du cadastre et des domaines doit aussi être une priorité afin de leur permettre de jouer pleinement leur rôle.

#### **4.11. MANAGEMENT INSTITUTIONNEL**

Le succès de l'accomplissement de l'ensemble des missions dévolues au ministère requiert une volonté affichée de promouvoir le management institutionnel.

***Au plan des ressources humaines***, il s'agira de poursuivre les actions en cours telles que la gestion des carrières des agents, la mise en œuvre des recommandations de l'étude sur la motivation des agents, l'élaboration du plan global de formation des agents du MEF et la réalisation des formations transversales.

***En matière de modernisation des méthodes et outils de travail***, l'accent sera mis sur la description des postes de travail de la DGB, la DGCF, la DMP, la DGMP et la DAF, l'évaluation de la CPC et du CASEM, la formulation d'un système de suivi-évaluation des performances du MEF et la nécessité de mener une étude sur la réforme institutionnelle de la DGSi pour recadrer ses missions, son statut et ses moyens avec le contexte actuel afin de la rendre plus opérationnel et plus efficace.

La poursuite du processus de conception des SDI sectoriels de la DGD et de la DGTCP devra également retenir l'attention.

**S'agissant du volet communication**, l'attention portera sur : (i) l'élaboration de la stratégie globale de la communication du MEF, (ii) la conception du site WEB du MEF, (iii) la diffusion de la stratégie globale de réforme de la politique fiscale, (iv) la mise en œuvre du plan de communication sur les résultats de l'ENP Burkina 2025 ; (iv) l'organisation de la campagne nationale d'information sur les dépenses publiques.

Pour une meilleure prise en charge des missions du MEF au niveau territorial, le MEF devra poursuivre les **efforts de déconcentration de ses services**. Ces efforts devront permettre de soutenir de façon conséquente le processus de décentralisation. Par ailleurs, le redéploiement et l'équipement des services se poursuivront en vue de renforcer leur efficacité.

#### **Encadré : Suivi de la mise en œuvre du programme d'activités 2010 ajusté**

Le suivi de la mise en œuvre du programme d'activités 2010 ajusté se fera à travers les tableaux de bord de programmation et reporting mensuels au sein des structures. La concertation sera renforcée à l'intérieur et entre structures pour faciliter la mise en œuvre des actions. Un rapport de mise œuvre du programme sera établi trimestriellement à l'attention de la hiérarchie.

L'ensemble des cadres de concertation statutaires, tels que les conseils de cabinet, les conseils de direction, les CPC et le CASEM servira à la dynamisation et à la supervision des différentes activités des structures du ministère.

La mise en œuvre efficace du programme d'activité ajusté au second semestre de l'année 2010 recommande la prise en compte des hypothèses et risques de contextes externe et interne.

#### IV - LES HYPOTHESES ET LA GESTION DES RISQUES DE REALISATION DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2010 REAJUSTE

La mise en œuvre du programme d'activités ajusté du MEF pour le second semestre 2010, bénéficiera à l'instar du premier semestre d'atouts majeurs dont l'engagement de son premier responsable dans l'accompagnement des structures pour la réalisation de leurs missions.

Au regard du caractère dynamique et complexe de l'environnement, une attention particulière devra être accordée aux hypothèses de mise en œuvre du programme ainsi qu'à l'analyse et à la gestion des risques.

Au niveau international, l'hypothèse de contexte suppose une évolution favorable de l'APD notamment un bon niveau de décaissement dans la mobilisation des

ressources extérieures projetées et dans les délais. Ce contexte anticipé suppose également une évolution favorable des termes de l'échange de l'économie burkinabè.

Au plan national, on s'attend à une évolution favorable de la pluviométrie assortie d'une bonne campagne agricole et à un bon comportement de l'activité économique génératrice de croissance favorable aux pauvres et de recettes budgétaires. Cette hypothèse de contexte national suppose également le maintien du cadre institutionnel.

Au niveau de l'organisation et du fonctionnement des structures du ministère, on s'attend à une mise en œuvre favorable des bonnes pratiques promues par l'IGF.

Tout compte fait, le pilotage efficace du programme d'activités ajusté au titre du second semestre 2010 suggère que les managers des différentes structures (unités opérationnelles et structures de soutien) du MEF fassent preuve d'une culture d'anticipation à travers l'identification et l'analyse des risques associés aux grandes hypothèses dégagées. Les risques certains devront faire l'objet d'une prise en charge en fonction de leur degré.

ANNEXES :

- **ANNEXE 1 : MATRICE DES RESULTATS MAJEURS ATTEINTS AU PREMIER SEMESTRE DE L'ANNEE 2010**
- **ANNEXE 2 : MATRICE DES AXES MAJEURS D'INTERVENTION POUR LE DEUXIEME SEMESTRE DE L'ANNEE 2010**